



Centre de dépollution des VHU à TREMOREL (22)
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE

Juillet 2022 actualisé en Décembre 2022

Suite demande de compléments par lettre 25/10/2022

PJ19 – Données projet

1. JAMET BOIS ÉNERGIE.....	3
2. CLASSEMENT ICPE.....	3
3. QUANTITES DEJA DECLAREES LE 8/12/2021.....	4
3.1 Stocks bois pour un objectif de 27300 tonnes/an classement 1532 et 2791 en déclaration.....	4
3.2 Stocks ferraille pour un objectif de 15600 tonnes/an.....	4
4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE JAMET BOIS ÉNERGIE A TREMOREL.....	4
4.1 Classement de l'activité ferraille 2713 - Enregistrement.....	4
4.2 Nouvelle activité de dépollution VHU : Flux et origine des VHU.....	5
4.3 Atelier de dépollution et démontage des VHU.....	5
4.4 Personnel.....	10
4.5 Horaires.....	10



1. JAMET BOIS ÉNERGIE

JAMET BOIS ENERGIE a été créée en 2014, par Monsieur Alexandre JAMET, La société exploite 7 sites. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'exploitation forestière.

Suite à l'évolution de la réglementation, à l'augmentation des demandes des clients de JAMET BOIS ENERGIE, Mr Jamet crée une plateforme de broyage/criblage du bois, transit de métaux déclarée le 08/12/2021 et un centre de dépollution des VHU.

L'emprise de l'installation est au 4 LA CROIX ROUGE. La plateforme de broyage/criblage de bois est existante. Le pont bascule, les bureaux et la plateforme Nord sont créés.

La plateforme extérieure sera en béton sous les zones de stockage et d'activité ou enrobés. Des espaces verts sont présents autour des zones de circulation. Un merlon paysager entoure la limite Nord-Est, Est, Sud et Ouest.

2. Classement ICPE

Le site est déjà déclaré depuis le 8/12/2021, récépissé de déclaration A-1-LQF876DCX.

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets	999	m2	D
2791	2	Traitement de déchets non dangereux	9	t/j	DC
1532	2-b	Stockage de bois ou de matériaux analogues	12000	m3	D

La rubrique 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales fait l'objet d'une nouvelle demande de déclaration « loi sur l'eau » en annexe PJ. 26.

Nom de la rubrique IOTA	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime (D ou A)
2.1.5.0	2°	Rejet d'eau pluviale dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	1.9 ha	ha	D

JAMET BOIS ÉNERGIE rajoute l'activité de dépollution de VHU aux activités déclarées en 2021. Cette activité est classée en rubrique 2712, sous le régime de l'Enregistrement.

Il augmente également le stockage des métaux ferreux et non ferreux à 1000m² soit un classement 2713, sous le régime de l'enregistrement

Les camions entrants seront pesés sur le pont bascule à l'entrée du site. Selon le contenu du camion, il sera orienté vers la zone de déchargement approprié (VHU, ferraille, bois combustible, bois B brut). Les camions sortants seront pesés sur le pont bascule dans le bâtiment de stockage, permettant la sortie.

L'activité de broyage/criblage de bois est existante et décrit dans la déclaration.



3. Quantités déjà déclarées le 8/12/2021

3.1 Stocks bois pour un objectif de 27300 tonnes/an classement 1532 et 2791 en déclaration

8 à 20 jours sur site

Alvéoles avec cloisons blocs béton préfa type mégablocs (ép0.6, CF4H)

- ENTRANTS : Bois combustible, alvéole 1000m², 3000m³, hauteur stock 3m
 - Bois B brut, 2 alvéoles de 333m² chacune soit 667m², 2000m³, h=3m
 - Bois B pré broyé, 1 alvéole de 333m², 1000m³, h=3m

Le stock de bois broyé combustible est contenu dans un hangar de 600m²

20 jours sur site

Alvéoles avec cloisons blocs béton préfa type mégablocs (ép0.6, CF4H)

- SORTANTS : Bois combustible broyés, hangar 600m², 3000m³, hauteur stock 5m
 - Bois B broyé, 1 alvéole de 1000m², 3000m³, h=3m

3.2 Stocks ferraille pour un objectif de 15600 tonnes/an

ENTRANTS/SORTANTS: Ferreux+non ferreux, 4 alvéoles 250m² chacune =999m², 2997m³, h=3m

4. Description de l'activité JAMET BOIS ÉNERGIE à Trémorel

4.1 Classement de l'activité ferraille 2713 - Enregistrement

ENTRANTS/SORTANTS: Ferreux+non ferreux, 4 alvéoles 250m² chacune =1000m², 2997m³, h=3m

Le total des surfaces des alvéoles de métaux atteint donc 1000m² et donc le seuil de l'enregistrement.



Figure 1. Localisation des alvéole de ferraille



4.2 Nouvelle activité de dépollution VHU : Flux et origine des VHU

La quantité de Véhicules Hors d'Usage pouvant être traitée sur site sera égale à :

- Phase 1 : 7 VHU/jour soit 1 500 VHU/an. (1 an = 224 jours travaillés)
- Phase 2 : 22 VHU/jour soit 5 000 VHU/an. (1 an = 224 jours travaillés)

Les VHU entrants sur le site n'ont qu'une origine possible :

- Les particuliers / garages / fourrières / assurances : dans ce cas, les dispositions de l'article R322-9 du Code de la Route sont respectées. Le certificat d'immatriculation (ou à défaut un document émanant de la Préfecture) est systématiquement demandé. Un certificat de destruction de véhicule est délivré au propriétaire. La mention « vendu le » ou « cédé le » pour destruction est apposée sur le certificat d'immatriculation. Par ailleurs, pour chaque lot de VHU dépollués envoyé vers un broyeur pour destruction, un bordereau de suivi des VHU sera également émis.

Les VHU proviendront de la région de Bretagne.

Aucun véhicule en attente d'expertise n'est pris en charge par la société JAMET BOIS ENERGIE.

Les véhicules pris en charge par la société JAMET BOIS ENERGIE sont des véhicules légers. Aucun Véhicule GPL n'est autorisé sur le site.

La zone VHU à une surface de **700m²**, comprenant l'aire des VHU non dépollués, le hangar, la zone de VHU dépollués.

4.3 Atelier de dépollution et démontage des VHU

L'activité du centre VHU inclut :

- Une zone de VHU en attente
- Un hangar de 208m² de dépollution des VHU comportant :
 - o Une zone de stockage de bacs et bennes
 - o Une station de dépollution des VHU
 - o Un atelier de démontage des pneus
- Une zone de VHU dépollués

Au déchargement, un contrôle visuel est effectué par le responsable d'exploitation, par les manœuvres, par les conducteurs d'engin. Si le chargement présente des éléments indésirables, ceux-ci sont soit rechargés dans le véhicule qui les a amenés soit mis à l'écart dans des bennes dédiées selon le type d'objet indésirable, pour être évacués ultérieurement. Les poids lourds contenant des VHU sont dirigés vers l'aire dédiée à leur dépollution et démantèlement.



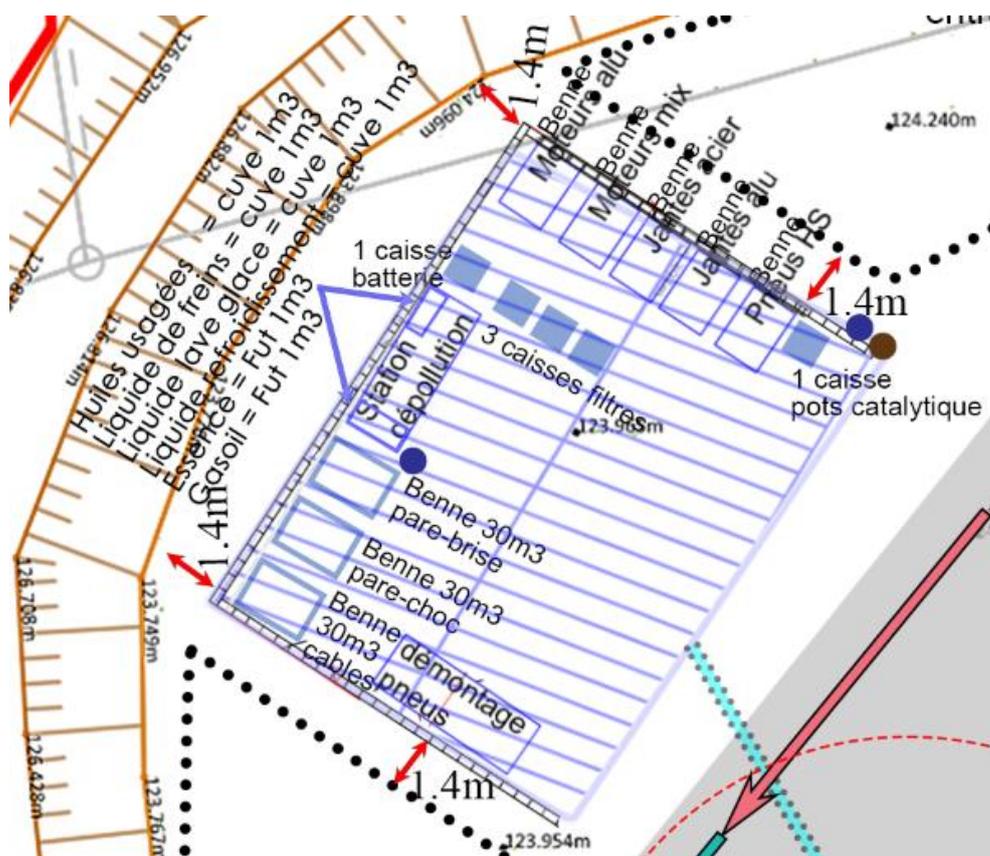


Figure 2. Schémas zone VHU

Stockage des VHU à dépolluer

Tous les VHU en attente de dépollution sont stockés à côté du hangar de dépollution des VHU, à une distance minimale de 4m. Ces VHU contiennent encore tous leurs fluides. Les batteries sont immédiatement retirées dès la réception sur site, afin d'éviter tout risque de court circuit, avant la mise en attente sur la zone dédiée.

Atelier de démontage des pneus

Un local de surface 18 m² est utilisé pour démonter les pneus des jantes. La structure de ce local est métallique. Les façades et la toiture sont en bac acier. Le local est ouvert sur le coté plateforme et clos sur les 3 autres cotés.



Figure 3. Exemple Atelier pneus et benne 30m3 à évacuer

Les pneus proviennent du démontage après dépollution des VHU. Le local pneus est localisé dans la zone réservée à la dépollution des VHU au nord de la plateforme. Il est clos sur ses 3 côtés.

Les jantes métalliques sont valorisées en métaux. Les pneus sont stockés en benne de 30m3 pour être ensuite collectés par une société spécialisée dans le recyclage de pneumatiques.



Centrale de dépollution des VHU



Figure 4. Exemple Station de dépollution des VHU.

Le VHU pris du stock « VHU en attente de dépollution » est déposé par chariot élévateur dans le container de dépollution. Ce container de dépollution est capoté, à l'abri des intempéries sous un hangar. Il est équipé d'une rétention sur toute sa surface.

Le vidange des fluides se fait soit par gravité (huiles moteur, huiles hydraulique), soit par pompage (pompe à membrane pour les carburants, les liquides de frein, le liquide lave glace). Les cuves de stockage des fluides de 1m³ chacune sont intégrées dans le container de dépollution. Les cuves portent en caractères très lisibles le nom des produits et les symboles de danger conformément à la réglementation relative à l'étiquetage des substances et préparations chimiques dangereuses.

Les batteries, filtres à huiles et à carburant sont stockés dans des bacs renforcés étanches fermés par capot.

Les fluides frigorigènes sont extraits et récupérés à l'aide d'un container de dépollution. Un dispositif est en place pour la vidange du fluide frigorigène contenu dans la climatisation du véhicule. Une bouteille récupère ce gaz. Conformément aux arrêtés des 13 juin et 13 octobre 2008, la société possède une attestation de capacité catégorie V.

Les airbags seront neutralisés grâce à un déclencheur spécifique. Une procédure spécifique va être mise en place.

Bureaux

Les locaux administratifs et sociaux du personnel sont disposés à l'entrée du site le long du portail, en dehors de la zone d'activité de transit.



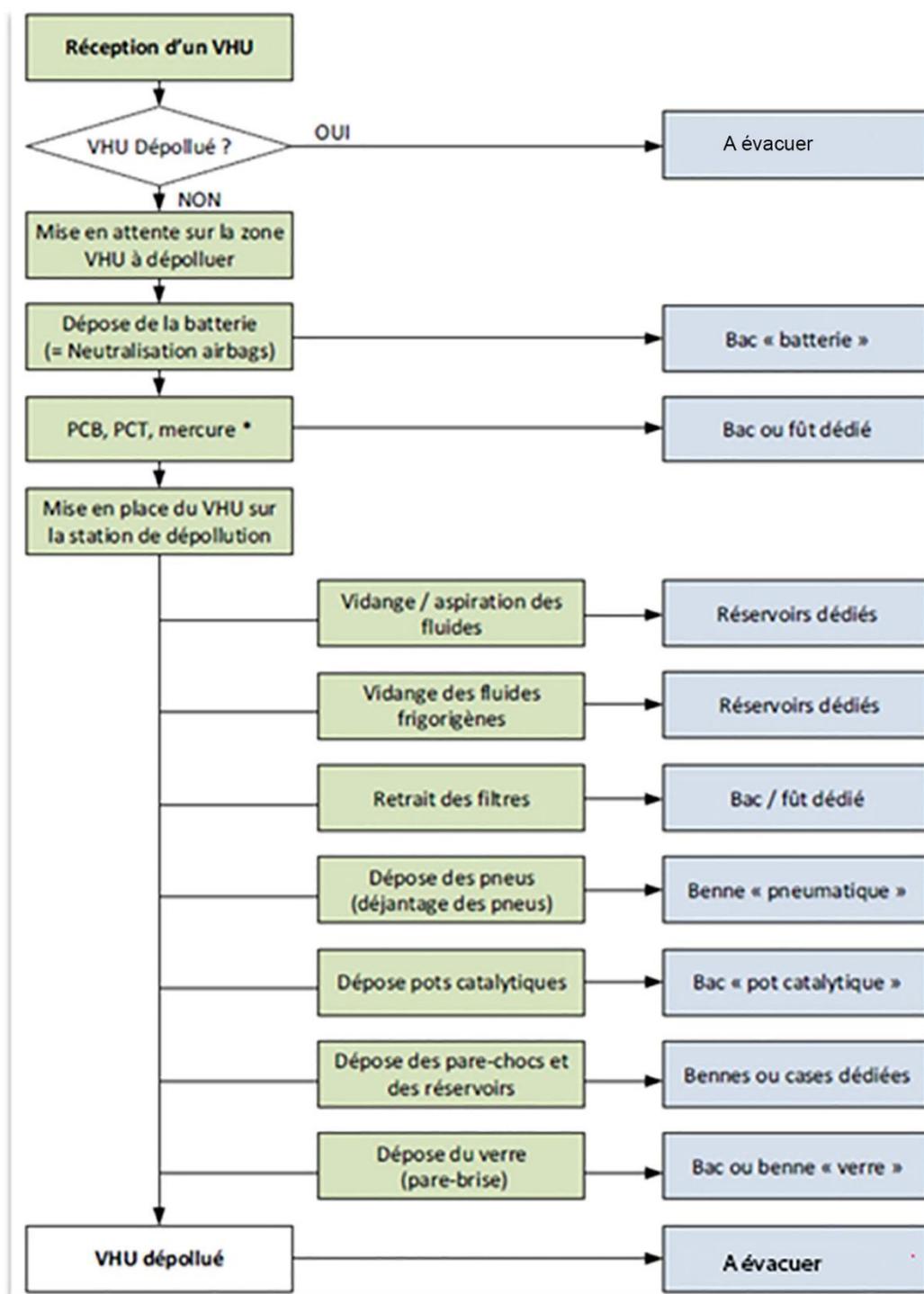


Figure 5. Synoptique des opérations de dépollution et démontage des VHU



4.4 Personnel

Le site et les bureaux sont ouverts 5 jours/semaine avec 5 semaines de vacances où le site est fermé soit 224 jours/an de travail.

Sur le site et pour la société Jamet Bois Energie, 3 personnes sont présentes :

- 1 responsable administratif, Madame Estelle JUHEL DUGUE
- 1 responsable de production, Monsieur Daniel AUREART
- Exploitation : 1 personne

Pour la nouvelle activité de dépollution VHU 2 personnes seront embauchées et formées à l'activité de dépollution des VHU.

4.5 Horaires

Le site fonctionnera de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h coupure 12h30h à 14h. Il sera fermé les samedi, dimanche, jours fériés, et 5 semaines de vacances annuelles.

